

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LIGUE

<b>Date</b>	03 aout 2024	<b>Lieu</b>	Visioconférence
<b>Présents</b>	J. DARTRON, S SERMANSON, C. CHAUDRIN RABOTEUR, Th. COLOMBO, Y. SELBONNE, L. GALVANI, G. MANETTE, JC. ALCOOL, T. FLEREAU, E. NESTAR, G. PINSON, V. RAMLALL, E. ELIE, M. MERABLI, J. MARTIAL,		
<b>Excusés</b>	C. AZEDE, Ph. MAQUIABA		
<b>Absents</b>	S. ZAMORE B. EDM, R. ST VAL		

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le Président ouvre la séance à 11h10, et remercie l'ensemble des membres pour leur présence pour ce Conseil de Ligue (CDL) très important, convoqué en délai d'urgence, afin de statuer sur une erreur qui s'est produite à l'occasion du tirage au sort des Poules de la R2 pour la Saison 2024-2025. Il demande au Conseil de se prononcer également sur la réintégration du club de « L'AVENIR SAINTROSIEN » qui a sollicité sa reprise d'activité au titre de la saison 2024-2025.

Le Président passe ensuite la parole au Secrétaire Général (SG), Lucien GALVANI, qui donne lecture de l'ordre du jour.

Après explication du Secrétaire Général :

- Considérant que le Conseil De Ligue peut prendre toute décision dans l'intérêt supérieur du Football
- Considérant que le tirage au sort des Poule de Régional 2 réalisé par la Commission Régionale de Gestion des Compétitions et des Calendriers le jeudi 1<sup>er</sup> aout 2024 n'est pas conforme aux règlements validés en AG le 23 juin 2024

Le CDL réuni le samedi 3 aout 2024,

- Annule intégralement le tirage au sort de la R2 pour la Saison 2024-2025

- Donne mandat au Secrétaire Général pour organiser ce jour même un nouveau tirage au sort pour la R2
- Émet un avis favorable à la demande de reprise d'activité de l'ASR, qui sera intégré à la Poule A de la R3, ce qui porte la poule à 12 équipes

La séance est levée à 11h25

Le Président

Jean DARTRON



Le Secrétaire Général

Lucien CALVANI



LGF

LIGUE GUADELOUPEENNE  
DE FOOTBALL

*Pasyonémen ten nou !*